

CELNAT rappelle Farine de petit épeautre



- Noms des modèles ou références concernés : Farine de petit épeautre en conditionnement 500g et 5 kg
- Marque : Celnat
- GTIN 3273120020969 Lot 26223 Date de durabilité minimale 19/09/2024
GTIN 3273120024219 Lot 22323 Date de durabilité minimale 11/05/2024
GTIN 3273120024219 Lot 24823 Date de durabilité minimale 05/06/2024
- Conditionnements : Sachet plastique, poids net 500g Sac kraft, poids net 5kg
- Date début/fin de commercialisation : du 11/08/2023 au 27/02/2024
- Température de conservation : Produit à conserver à température ambiante
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : Accords bio, Botanic, Naturalia, Naturéo, Koalibio, Greenweez, La Fourche, Labellevie et autres magasins du réseau spécialisé bio livrés par grossistes

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : Une analyse a mis en évidence la présence d'alcaloïdes d'ergot à une teneur supérieure à la limite maximale autorisée dans un lot de farine de petit épeautre transformée et conditionnée par notre entreprise
- Risques encourus par le consommateur : Autres contaminants chimiques
- Description complémentaire du risque : Teneur en alcaloïdes mesurée : 224µg/kg A titre d'information les teneurs maximales réglementaires sont de 150µg/kg pour la farine de petit épeautre complète et 500 µg/kg pour la farine de seigle.

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Contacter le point de vente.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement, Echange.
- Date de fin de la procédure de rappel : mercredi 29 mai 2024

CONTACT

- Numéro de contact : 0471030414

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre